



## Préavis municipal

### Concernant la gestion et les comptes 2023 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Rapport de gestion**

Lors de chaque séance du Conseil, les Conseillers municipaux informent sur leurs dicastères. Ce chapitre ne reprend pas ces communications en détail et résume les activités importantes de l'année écoulée.

- **Plan d'affectation communal - PACom**

A la suite de l'acceptation du PACom par le Conseil général le 10 octobre 2022, la Municipalité a pris les mesures pour obtenir l'approbation du Canton. Cette approbation a été donnée par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport le 8 novembre 2023. Un recours a été déposé auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal (CDAP). De manière à limiter les impacts sur la planification communale du reste du territoire et sur le règlement communal, il a été demandé à la CDAP de lever l'effet suspensif sur la PACom et le règlement y afférent. L'effet suspensif a été levé par décision de la CDAP du 26 avril 2024 ce qui permet l'entrée en vigueur du PACom et du règlement y afférent (à l'exception de la parcelle concernée par le recours). Un préavis est présenté séparément pour ce qui concerne le dépassement du crédit d'investissement.

- **Remplacement des panneaux photovoltaïques de la Grange communale**

Les panneaux photovoltaïques de la Grange communale ont été changés et la surface a été élargie à la fin de l'été 2023. A ce jour les coûts se situent dans le budget octroyé, conformément au préavis 2022/12 et à l'amendement du Conseil général. La participation de l'ECA au titre d'assurance a été obtenue. Au moment de l'édition du préavis, nous attendons encore la validation finale de Pronovo. La Municipalité suivra le fonctionnement de l'installation en 2024.

- **Informatique communale**

Les changements informatiques ont été réalisés en 2023, que ce soit l'équipement, l'hébergement, la bureautique et les applications communales (comptabilité, contrôle des habitants, etc.). Le changement a eu lieu un peu plus tôt qu'initialement planifié. Il a été réalisé en juillet – août de manière à impacter au minimum les travaux communaux.

Ce changement a nécessité un engagement important du personnel communal qui est chaleureusement remercié. Il ressort d'ores et déjà que le niveau de service est meilleur qu'avec la solution précédente. Le niveau de sécurité a également été accru. Finalement, ces développements ont augmenté l'efficacité en matière de travail de la Municipalité ainsi que dans

ses échanges avec le personnel communal. Ceci est également le cas pour le bureau du Conseil général.

A ce jour, les coûts se situent dans le cadre du budget alloué. Il convient de noter que le changement du site internet et la mise en place des prestations liées (p. ex. réservations ; éventuel guichet virtuel ; etc.) a été reporté sur 2024.

- **Nouveau règlement sur la gestion des déchets**

Un nouveau règlement sur la gestion des déchets a été mis en place et validé par le Conseil général le 11 décembre 2023. Dans ce cadre, le mémento des déchets a été mis à jour et a été adressé à la population ce printemps. Conformément au règlement, un inventaire des déchets a été édité et est à disposition sur le site internet de la commune.

- **Fonds scolaire et bibliothèque populaire – rapport annuel**

Il n’y a pas eu d’utilisation du fonds en 2023. Celui-ci se monte toujours à CHF 10'823.20. Il est notamment prévu d’utiliser ce fonds en 2024 pour soutenir des activités en faveur des jeunes du village organisées par Parta’Giez.

En ce qui concerne les livres de la bibliothèque, et après avoir approché des spécialistes, il est apparu qu’aucune bibliothèque ne les reprendrait compte tenu du risque de contamination et du risque pour la santé. De plus, sur la base d’un survol de l’inventaire, aucun livre digne d’intérêt en matière de conservation n’a été identifié. Les livres ont par conséquent été détruits dans le courant de l’année 2023.

## 2. Comptes communaux 2023

En 2023, la bourse communale présente un total de charges de CHF 2'585'727.63 et un total de recettes de CHF 2'590'773.96. Cela représente un excédent de revenus de CHF 5'046.33 alors que le budget prévoyait un excédent de charges, de CHF 91'915. Ce bon résultat fait notamment suite aux mesures prises par la Municipalité et la Bourse communale dès mi-2023 en matière de charges. De plus, nous rappelons que l’amortissement de la Grange communale s’est terminé en 2022 et n’impacte plus les comptes 2023<sup>1</sup>.

### Compte de fonctionnement

**Administration** – Les charges liées à l’informatique sont élevées en 2023. La maintenance Axians-Ruf ainsi que les changements informatiques qui ont débuté plus tôt que prévu ont généré des coûts supplémentaires.

**Impôts** – Les impôts perçus concernant les personnes physiques présentent, comme pour 2022, une légère diminution. La diminution est plus nette pour les personnes morales. Une nouvelle attribution importante aux débiteurs douteux a été comptabilisée sur la base des informations du Canton.

**Service financier** – Selon les chiffres calculés par le Canton, la commune devait payer des acomptes nets de CHF 394'480 pour l’année 2023 en matière de péréquation directe<sup>2</sup>. En cours d’année, après analyse des rentrées d’impôts 2023, nous avons demandé à supprimer un acompte (trimestriel). Cette demande a été acceptée par le canton, après avoir à son tour analysé notre bouclement d’impôt en

---

<sup>1</sup> L’amortissement annuel s’élevait à CHF 60'000

<sup>2</sup> Péréquation intercommunale.

mi-année. En effet, cette charge imposée était trop élevée par rapport à nos liquidités. Le décompte provisoire 2023, nous indique avoir été dans le juste, puisque nous devrions encore recevoir courant 2024, un remboursement d'environ CHF 25'000. Le décompte définitif suivra courant 2024, prenant cette fois-ci en compte d'éventuelles dépenses thématiques.

**Terrains** – Un amortissement supplémentaire de CHF 49'000 a été validé par la Municipalité pour la parcelle 54.

**Forêts** – Contrairement à l'année précédente et conformément au budget de cette année-ci, 2023 présente plus d'entretien et d'exploitation de la forêt, notamment la lutte contre le bostryche, ainsi que des coûts de plantations. Les revenus découlant de ces travaux forestiers sont également plus élevés que budgété. Il en est de même des subventions reçues qui se chiffrent à environ CHF 10'000.

**Bâtiments communaux** – Un nouveau poêle à pellet a été installé au refuge. Des travaux d'entretien pour la grande salle pour un montant de CHF 10'000 ont été budgété mais n'ont pas été entrepris. La part de location de l'ASIGE pour la salle de gym 2023 est moindre (CHF 14'010 pour 2023 contre CHF 20'548 en 2022). Dans le bâtiment du collège, l'exutoire de fumée ainsi que les luminaires de secours ont été remplacés. La porte de garage des appartements a été remplacée et agrandie. La fin de l'amortissement obligatoire de la Grange communale en 2022 engendre un résultat positif conséquent à ce poste-ci. Un amortissement supplémentaire a été effectué pour amortir la subvention octroyée par l'ECA (CHF 29'803) pour des dégâts occasionnés par la grêle sur les panneaux solaires. Ce montant a été porté en déduction de l'investissement conformément au préavis 2022/12.

**Routes** – Comme prévu au budget, la principale dépense de l'année correspond à la réparation de l'épareuse.

**Parcs, promenade et cimetière** – Environ CHF 6'000 avait été budgété pour la désaffectation partielle du cimetière. Cette désaffectation est reportée sur 2024. Un amortissement supplémentaire de la place de jeu de CHF 26'080.84 permet de « clore » cet actif, qui reste pour mémoire à CHF 1 au bilan.

**Réseau d'égouts et épuration** – Si les charges communales de ce poste sont maîtrisées, nous relevons que le dépassement du budget est principalement lié à l'augmentation continue des coûts de la STEP de Grandson. Cet élément fait l'objet d'un suivi par la Municipalité, notamment dans le cadre de l'adhésion à l'AIERG.

**Instruction publique et cultes** – Pour 2023, l'enseignement primaire est légèrement plus bas que pour l'année 2022 tandis que l'enseignement secondaire est quant à lui légèrement plus haut. La totalisation du domaine de l'enseignement donne un résultat quasi similaire à 2022.

**Réforme policière** – Les coûts des acomptes de la réforme policière 2023 sont modérément plus élevés que pour l'année 2022. Nous avons calculé devoir recevoir environ CHF 9'000 en retour, d'après le décompte provisoire du canton.

**Sécurité sociale** – Notre participation 2023 au Réseau d'accueil familial de jour est légèrement plus élevée que budgété. En tenant compte de l'absence de montant rétrocédé par le RADEGE en 2023, l'augmentation nette s'élève à 6 % par rapport à 2022 et s'explique par un taux d'utilisation élevé des services par les citoyens de la commune. Concernant la cohésion sociale, les acomptes 2023 étaient particulièrement élevés (CHF 420'811). Etant donné qu'il n'a pas été possible d'obtenir un abandon

pour le paiement de la dernière tranche, nous devrions recevoir environ CHF 124'000 courant 2024 d'après le décompte provisoire du Canton.

**Service des eaux** – Nous avons finalement reçu en 2023 le subside de l'ECA pour CHF 27'269 concernant les travaux de la route En Pierre. Ce montant a fait l'objet d'un amortissement supplémentaire.

### Ecritures de boucllement

- Amortissements comptables<sup>3</sup> : CHF 274'511.84, dont CHF 144'291.84 d'amortissements supplémentaires répartis comme suit :
  - Amortissements correspondant à des subventions encaissées en 2023<sup>4</sup> : CHF 69'211
  - Amortissements supplémentaires décidés par la Municipalité<sup>5</sup> : CHF 75'080.84
- Attribution à fonds de réserve : CHF 111'413.05
- Prélèvement à fonds de réserve : CHF 21'139.08

### Bilan

- Les fonds débiteurs douteux sont augmentés de CHF 184'327.45 (2022) à CHF 281'686.30 (2023). L'augmentation ou la diminution se base quasi-exclusivement sur les chiffres préconisés par l'ACI. Des correctifs de faible ampleur sont réalisés par la bourse communale sur la base des factures encore ouvertes.

### Conclusion sur les comptes 2023

- La clôture des comptes 2023 présente un excédent de revenu de CHF 5'046.33, viré à capital.
- La commune dégage une marge nette d'autofinancement de CHF 372'114.
- Les comptes 2023 de la bourse communale laissent apparaître un résultat avant amortissement supplémentaires décidés par la Municipalité de CHF 80'127.17.

Au vu de ce qui précède, nous remercions toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de la commune, et tout particulièrement la boursière du fait du changement de système comptable. Nous vous proposons d'accepter les comptes 2023 tels que présentés. Ces comptes ont été révisés par la société fiduciaire BFF & Associés SA.

### **3. Conclusion**

Vu ce qui précède la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE GIEZ**

- vu le préavis municipal 2024 / 22
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

---

<sup>3</sup> Hors écriture d'amortissement financier « défalcation et abandon de créance » de CHF 2'279.52

<sup>4</sup> Subvention cantonale PACom : CHF 12'139 ; participation ECA pour panneaux solaires : CHF 29'803 ; Subvention pour Eau sous pression du quartier En Pierre : CHF 27'269

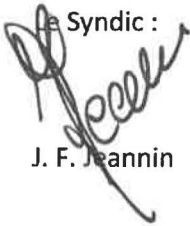
<sup>5</sup> Parcelle 54 : CHF 49'000 ; Terrain de jeu : CHF 26'080.84

## DECIDE

1) D'accepter la gestion et les comptes 2023 de la bourse communale.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  
  
J. F. Jeannin



La Secrétaire :  
  
C. Pavid